



*Référence AGE : EAU/AUT/___/____

*

* Cases réservées à l'Administration

F-AUT-FC-2

Formulaire de demande d'autorisation pour le prélèvement d'eau souterraine à partir de **nouveaux** forages/puits conformément à loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

PARTIE 2 SUR 2 : Prélèvement d'eau à partir de forages/puits (Art 23, §1, a))

Informations à fournir

Numéro de l'autorisation relative à la partie 1 :	EAU/AUT/ /	
Emplacement du/des forage(s)/puits : (consultable sur eau.geoportail.lu)	LUREF E	
	LUREF N	
Nombre de forages/puits :		
Profondeur du/des forage(s)/puits : (en m)		
Débit d'exploitation maximal : (à déterminer par des essais de pompage)	Débit maximal/jour : (en m ³)	
	Débit maximal / mois : (en m ³)	
	Débit maximal /an : (en m ³)	

Pièces à joindre

Levé détaillé des couches géologiques forées avec indication de : <ul style="list-style-type: none">la profondeur de l'eau souterraine au repos (c. à d. sans pompage)la profondeur de l'eau souterraine pendant le pompage	
Equipement du/des forage(s)/puits	
Résultats des essais de pompage	
Résultats des analyses de la qualité de l'eau (si demandées dans l'autorisation relative à la partie 1)	
Documentation technique resp. plan mettant en évidence une déconnexion de l'ouvrage du réseau collectif d'eau potable de la commune/du syndicat (uniquement pour des forages privés)	

Signature du demandeur

Signature	
Lieu	
Date	

Le formulaire F-AUT-GEN accompagné du formulaire F-AUT-FC-2 ainsi que les documents et plans (3 exemplaires plus 1 exemplaire supplémentaire pour chaque commune territorialement compétente) sont à envoyer à l'adresse suivante :

Administration de la gestion de l'eau
Direction
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

Le service autorisations de l'Administration de la gestion de l'eau est à votre disposition pour toute information complémentaire à l'adresse email **autorisations@eau.etat.lu** ou par téléphone au numéro **24556-1**.